

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports  
Service des Sports  
0413319693

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE / M. BRUNO GENZANA**

**OBJET : Soutien au mouvement sportif - Aide au fonctionnement général des associations  
sportives - 2ème répartition 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Sports, , soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département renouvelle son aide au fonctionnement général et à la mise en place de projets spécifiques pour les associations sportives qui participent toute l'année à l'accueil et à l'encadrement des pratiquants.

Les associations sportives du département, affiliées à une fédération sportive agréée, et ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide au fonctionnement, réévaluée chaque année au regard d'éléments techniques et sportifs (licenciés, niveau de jeu, nombre d'équipes...).

La subvention est également évaluée au regard de la politique sportive départementale : l'effectif jeune des clubs est valorisé, de même que les actions mises en place et s'inscrivant dans les axes forts définis par les Etats généraux de Provence (sport handicap, sport santé, lutte contre les incivilités).

Pour que le dossier soit recevable par le service départemental, les associations doivent obligatoirement fournir un ensemble de documents administratifs et comptables, dont le compte rendu d'activité de l'année antérieure.

272 subventions sont proposées pour un montant de 1 476 370 € et réparties de la façon suivante :

- 256 subventions présentées dans le tableau annexé, intitulé : Mouvement Sportif - CP du 5 avril 2019
- 8 subventions présentées dans le tableau annexé, intitulé : Comités - CP du 5 avril 2019
- 6 subventions présentées dans le tableau annexé, intitulé : Haut Niveau - CP du 5 avril 2019
- 2 subventions présentées dans le tableau annexé, intitulé : Projets Spécifiques - CP du 5 avril 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL